Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 18 novembre 2016

**Objet : Demande d'accès nº 2004 71694- Lettre réponse**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 20 octobre dernier, concernant le 66, rue Edmond à Salaberry-de-Valleyfield.

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 3 juin 2011 (2 pages);
2. Fiche GTC #9136 (2 pages);
3. Rapport d'analyse de demande de CA du 31 mai 2011 (5 pages);
4. Rapport de caractérisation des émissions atmosphériques août 2011 (115 pages);
5. Rapport de l'inspection du 1er décembre 2006 (6 pages);
6. Rapport de l'inspection du 25 février 2010 (7 pages);
7. Rapport d'inspection du 1 février 2000 (1 page).

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53/54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3), des frais de 52,44 $ sont applicables, soit 138 pages à 0,38 $ chacune. De ce montant, une franchise de 7,55 $ est soustraite, ce qui réduit les frais exigibles à 44,89 $. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 44,89 $ fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante :

...2

Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607, poste 274
Télécopieur : (450) 928-7625
Courriel : fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca

Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Accès à l'information
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (4)

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

Longueuil, le 3 juin 2011

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Plombco inc.
66, rue Edmond
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3E8

N/Réf. : 7610-16-01-0589801
400821582

**Objet : Exploitation d'une usine de fabrication de masses d'équilibrage pour roues de camions et d'autos**

---

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 31 mai 2010, reçue le 7 juin 2010 et complétée le 30 mai 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

> Exploitation d'une usine de fabrication de masses d'équilibrage pour roues de camions et d'autos à partir de plomb, de zinc et d'acier. La capacité maximale de l'usine est de [redacted] de masses d'équilibrage par année.
>
> Le projet aura lieu au 66, rue Edmond, sur les lots 3 594 171 et 3 594 172 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, municipalité régionale de comté Beauharnois-Salaberry.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé « Demande de certificat d'autorisation ou demande d'autorisation pour un projet industriel », signé par [redacted] le 31 mai 2010, 11 pages et 3 annexes;

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 21 juin 2010 et signée par Articles 53-54 de la L.A.D. concernant des précisions techniques sur le projet et des documents administratifs ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 5 avril 2011 et signée par Articles 53-54 de la L.A.D. concernant un engagement et la transmission d'une mise à jour du formulaire intitulé « Demande de certificat d'autorisation ou demande d'autorisation pour un projet industriel » 12 pages et 8 annexes ;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 30 mai 2011 et transmis par Articles 53-54 de la L.A.D. concernant l'échantillonnage de l'eau usée.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

PP/MM/mm

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

# MONTÉRÉGIE

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

# FICHE TECHNIQUE

**NO FICHE GTC :** 9136 **NO LIEU :** X0000452 **ANCIEN NO GTC :**

## DOSSIER

**NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION :** Plombco inc.

**NOM DE LA FICHE GTC :** Plombco inc.

**TYPES DE PROPRIÉTAIRE**

Privé

**SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

332 - Fab. de produits métalliques

332999 - Fab. de tous les autres produits métall. divers

**Milieu(x) recepteur(s) affecté(s) :** Sol

## LOCALISATION

### ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

| ADRESSE | MUNICIPALITÉ | MRC | CODE POSTAL |
|---|---|---|---|
| 66, rue Edmond<br>Salaberry-de-Valleyfield (Québec) | Salaberry-de-Valleyfield | Beauharnois-Salaberry | J6S 3E8 |

### LOCALISATION CADASTRALE

| LOT | RANG, CONCESSION ... | CADASTRE |
|---|---|---|

**CADASTRE DU QUÉBEC**

3594171 3594172

### COORDONNÉES

**NO MATRICULE :**

**DEG.DEC.NAD83**

**LATITUDE :** 45,2638787494

**LONGITUDE :** -74,1407292338

### AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

| ADRESSE | MUNICIPALITÉ | CODE POSTAL |
|---|---|---|

## CARACTÉRISTIQUES

**ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR :** Protection seulement

### VOLUMES DES SOLS EN M³

| | PLAGE B-C | >C | >B (TOTAL) |
|---|---|---|---|
| CONTAMINÉS INITIAUX | | | |
| TRAITÉS / EXCAVÉS | | | |
| RÉSIDUELS (*) | | | |

**SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :** 13 266

**SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :**

**QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :** Plage B-C

**QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :**

**TYPES DE SOLS :** Silt et sable très f

**REMBLAI HÉTÉROGÈNE :** ☐

**ÉPAISSEUR EN M :**

## NATURE DES CONTAMINANTS

| SOLS | EAU SOUTERRAINE |
|---|---|
| Benzo(b+j+k)fluoranthène<br>Chrysène | |

**TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS :** ORGANIQUE

## EAU SOUTERRAINE

**PHASE LIBRE** ☐ Aucune ☐ Présente ☐ Éliminée

**PROGRAMME DE SUIVI** ☐ Aucun ☐ En cours ☐ Terminé

**EAU SOUT. RÉHABILITÉE** ☐

**DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :**

**DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :**

**DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :**

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Québec

# MONTÉRÉGIE

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

# FICHE TECHNIQUE

**NO FICHE GTC :** 9136 **NO LIEU :** X0000452 **ANCIEN NO GTC :**

## TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ☐
ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS ☐
GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE ☐
NO GTE : GTE-

SOUS ENQUÊTE ☐ ANNÉE D'OUVERTURE : 2008
RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL ☐ ANNÉE DE FERMETURE : 2008

### ÉTAPES D'AVANCEMENT

| | NON-NÉCESSAIRE | ÉTAPE INITIÉE | ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE |
|---|---|---|---|
| CARACTÉRISATION | ☐ | ☐ | ☑ 2008 |
| RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION | ☑ | ☐ | ☐ |
| CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION | | ☐ | ☐ |

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER
Marchand, Mathieu

### DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
AVANT TRAITEMENT APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN
ÉCHEC AU TRAITEMENT: ☐
DÉBUT RÉEL :
FIN RÉELLE :
DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISEÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

### ANNOTATION DE LA FICHE

Des sondages manuel ont été fait sous l'atelier d'usinage et près d'un ancien réservoir d'huile à chauffage maintenat démantelé. les sondages ont été fait à une profondeur maximale de 2 m. les échantillons n'ont été prélevé que dans le premier mètre de sols.

Aucun volume de sols contaminé n'a été évalué par le consultant. Le consultant ne recommande pas de travaux supplémentaires.

Mathieu Marchand, chimiste M.Sc.
27 mai 2011

DATE DE CRÉATION : 2011-05-23
DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2011-05-27
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2016-10-25

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

# RAPPORT D'ANALYSE DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

**DATE :** Le 31 mai 2011

**PAR :** Mathieu Marchand, Chimiste M.Sc.

**REQUÉRANT :** Plombco inc.
66 rue Edmond
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3E8

Articles 53-54 de la L.A.D.

**LIEU DU PROJET :** 66, rue Edmond à Salaberry-de-Valleyfield
Lots 3 594 171 et 3 594 172 du cadastre du Québec
Coordonnée géographique : (NAD 83) 45°15'50" N et 74°8'27" O

**OBJET :** Demande de certificat d'autorisation pour l'opération d'une usine de fabrication de masses d'équilibrage pour roues de camions et d'autos

**N/RÉF. :** 7610-16-01-0589800

**N/INTERV.** 300587669

## I- NATURE DU PROJET

L'usine est en opération depuis 1985 et n'a jamais obtenu de certificat d'autorisation. À la suite d'une inspection réalisée en 2010, le CCEQ a demandé à Plombco inc. de présenter une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22. L'usine est située dans un quartier résidentiel à proximité d'une église. Voir la figure 1 pour une localisation générale de l'usine.

Articles 23-24 de la L.A.D.

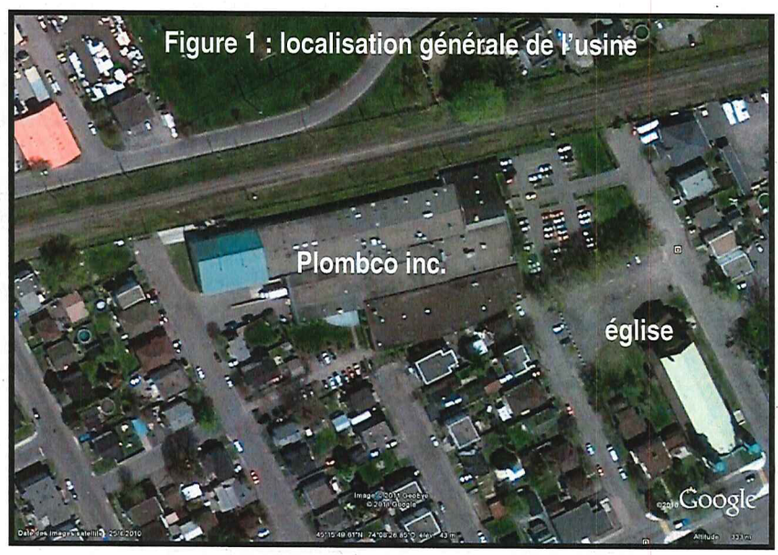

Figure 1 : localisation générale de l'usine

Articles 23-24 de la L.A.D.

...2

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Secteur industriel
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (QC) J4K 2T5

Téléphone: (450) 928-7607, poste 284
Télécopieur: (450) 928-7625
Internet: http://www.mddep.gouv.qc.ca
Courriel: mathieu.marchand@mddep.gouv.qc.ca

Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation.

Articles 23-24 de la L.A.D.

Articles 23-24 de la L.A.D.

L'usine est alimentée en eau par l'aqueduc et par un puits tubulaire. L'eau de l'aqueduc est utilisée pour les besoins sanitaires et pour refroidir les pesées de plomb alors que l'eau du puits tubulaire est utilisée en été seulement pour refroidir le liquide de refroidissement en circuit fermé pour les pesées en zinc. L'eau n'est jamais en contact avec les produits manufacturés à l'exception d'un bassin en circuit fermé pour refroidir les pièces sortant du four à cuisson pour le revêtement. Cette eau est purgée 2 fois par année et est filtrée pour retirer les solides et analysée pour les métaux avant le rejet à l'égout sanitaire.

Le gaz naturel (286 000 m³/an) alimente les creusets. Des hottes sont installées au dessus des creusets et de la ligne de cuisson de la peinture afin d'évacuer la chaleur. Toutes les sorties sont situées sur le toit.

Articles 23-24 de la L.A.D.

## II- IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

### a) Eau

L'eau est utilisée pour des besoins sanitaires ou de refroidissement des pièces. L'eau de ces systèmes de refroidissement n'est jamais en contact avec les produits manufacturés, à l'exception du bassin de refroidissement à la sortie des fours à cuisson du revêtement.

L'eau servant au refroidissement est rejetée à l'égout à un débit maximal de 400 m³/j en été et minimal de 75 m³/j en hiver. Un échantillonnage est prévu en été afin de vérifier le respect des normes de température et de concentration en métaux du Règlement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (voir tableau 1). Le promoteur doit utiliser l'eau du puits en été afin d'obtenir le refroidissement requis pour les pesées de zinc, cette étape étant critique pour la fabrication de ces pesées. Le promoteur a été sensibilisé à la nécessité de réduction de la quantité d'eau utilisée.

L'eau du bassin sera analysée avant d'être rejetée à l'égout afin de vérifier les concentrations en métaux et le respect du règlement de la ville de Salaberry-de-Valleyfield (voir tableau 1).

Tableau 1 : paramètres du règlement de la ville de Salaberry-de-Valleyfield

| Paramètre | Norme (mg/l) |
|---|---|
| Zn | 10,0 |
| Cu | 5,0 |
| Cr | 5,0 |
| Ni | 5,0 |
| Pb | 3,0 |
| Cd | 2,0 |
| Hg | 0,05 |
| Température | 65 °C |

### b) Air

Tous les appareils de coulée sont reliés à un système d'aspiration dont les rejets se font à l'extérieur. Un échantillonnage des émissions atmosphériques sera réalisé afin de vérifier la conformité aux normes de l'article 73 du *Règlement sur la qualité de l'atmosphère*, soit 23 mg/Nm³ de matières

particulaires et 15 mg/Nm³ de plomb.

Le système automatique de peinture au polyester (peinture électrostatique) cuite au four est totalement hermétique. La poudre est saupoudrée sur les pesées dans un contenant hermétique. Un système de ventilation en circuit fermé récolte les poussières de peintures. Les pesées recouvertes de poudres sont ensuite cuites au four (alimenté au gaz naturel). La seule sortie à l'atmosphère dans ce secteur de l'usine provient du système de ventilation nécessaire à maintenir une température acceptable pour les travailleurs.

Tout le système de chauffage et de production utilise le gaz naturel comme source d'énergie. En utilisant les facteurs d'équivalence reconnus, 544 tonnes équivalant $CO_2$ sont émises annuellement (voir tableau 2). Rappelons que la production totale des pesées de plomb, de zinc et d'acier est de 4 100 tonnes annuellement.

Tableau 2 : détail des émissions de gaz à effet de serre.

| ***SOURCES D'ÉMISSION*** | **Quantité** | **Unités** | **$CO_2$** | **$CH_4$** | **$N_2O$** | **Émissions GES** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | (t) | (kg) | (kg) | (t éq $CO_2$) |
| | | | | | | |
| Gaz naturel | 286 000 | m³ | 541 | 11 | 9 | 544 |

c) **Bruit**

Toutes les opérations sont réalisées à l'intérieur du bâtiment qui est situé dans un quartier résidentiel. Aucune plainte de bruit n'est cependant consignée au dossier. Le promoteur a signé l'annexe 3 concernant l'engagement sur le bruit (zone I soit 40 dB[A] la nuit et 45 dB[A] le jour).

d) **Matière résiduelle**

Des matières résiduelles sont produites lorsque les pièces moulées (ou assemblées) ne rencontrent pas les critères de fabrication. Les pesées manquées sont triées selon le métal (plomb, zinc, acier) et envoyées pour recyclage à un récupérateur comme Articles 23-24 de la L.A.D. Environ 77 000 kg d'acier, 124 500 kg de plomb et 35 000 kg de zinc sont ainsi récupérés.

Des résidus solides sont récupérés du bassin de refroidissement à la sortie des fours à cuisson du revêtement. Ces résidus solides sont recyclés avec les pièces manquées.

Des matières dangereuses résiduelles (huiles) sont produites lors des opérations d'entretien des différentes machines et par l'utilisation d'huile lubrifiante pour la fabrication des attaches. Ces huiles sont récupérées et entreposées conformément au RMD et acheminées chez un récupérateur autorisé.

e) **Sol**

En 2008, une évaluation environnementale phase II a été réalisée par Inspecsol. Le rapport conclut qu'aucun sol contaminé >C n'est présent. Des sols B-C en HAP ont été localisé cependant sous l'atelier d'usinage et à l'emplacement d'un ancien réservoir souterrain maintenant démantelé. Le site a été enregistré à la banque de données GTC.

Des activités visées par règlement étant exercées sur le site, moulage de pesée de plomb et de zinc (Code SCIAN(1997) 332999) et atelier d'usinage (Code SCIAN(1997) 33271), le site sera assujetti à l'article 31.51 de la LQE lors de la fermeture de l'usine.

## III- ÉTUDES ET RECHERCHES

Aucune

## IV- EXIGENCES

### a) Légales

Ce projet est soumis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) (LRQ, chapitre Q-2).

Les articles 31.51 et 31.52 de la LQE sont applicables compte tenu qu'au moins une activité visée par le *règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* [c.Q-2 r.37] est exercée sur ce terrain.

Les règlements suivants sont applicables à ce projet :

*Q-2, r. 3* *Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement*
Q-2, r. 14 *Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau*
Q-2, r. 32 *Règlement sur les matières dangereuses*
Q-2, r. 37 *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*
Q-2, r. 38 *Règlement sur la qualité de l'atmosphère (article 8 et 73)*
Q-2, r. 42.1 *Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau*

### b) Techniques

Le requérant s'est engagé à réaliser un échantillonnage des émissions atmosphériques provenant de la ventilation des équipements de coulée dans avant la fin du mois de juin 2011. Il s'est engagé également à prendre les mesures nécessaires pour respecter les normes d'émission si l'échantillonnage révèle un dépassement des normes de l'article 73 du RQA.

Le requérant analysera l'eau du bassin de refroidissement à la sortie des fours de cuisson avant le rejet à l'égout ainsi que l'eau à la sortie de l'usine à la connexion avec le réseau d'égouts de la ville. L'eau sera analysée pour la température et un balayage des métaux sera réalisé.

### c) Administratives

Tous les documents exigés ont été présentés, soit :

1. Document émanant du conseil d'administration autorisant le signataire à présenter la demande de certificat d'autorisation ;
2. Certificat de la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield attestant que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

### d) Tarification

Le promoteur a fourni un chèque de 1547 $ tel qu'exigé à l'article 2 par.1e) de l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (tarif 2010).

## V- CONSULTATIONS

Aucune.

## VII- AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Selon la compagnie, le plomb sera retiré graduellement comme matériau de base pour les masses d'équilibrage dans plusieurs juridictions en Amérique du Nord. La compagnie prévoit transférer sa production vers le zinc et l'acier au cours des prochaines 5 années. Toujours selon la compagnie, le plomb sera quand même utilisé pour les marchés de l'Asie et continuera d'être produit à l'usine de Valleyfield.

## VIII- ÉLÉMENTS SUPPORTANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

La demande est complète et conforme. Un échantillonnage des émissions atmosphériques sera réalisé et des correctifs seront apportés si nécessaire. Toutes les matières résiduelles sont récupérées et réutilisées.

## IX- RECOMMANDATIONS :

Je recommande la délivrance du certificat d'autorisation demandé.

## X- PROGRAMME DE VÉRIFICATION

**Contrôle des données à transmettre au MDDEP :**

| Type de données ou document | Date de réception prévue ou fréquence | Vérifications à faire | Référence ou remarque |
|---|---|---|---|
| Rapport d'échantillonnage des émissions atmosphériques | Fin juillet 2011 | Réception du rapport<br><br>Conformité aux articles 8 et 73 du RQA | Conformité à vérifier par l'analyste - demander avis au SAVEX-air si requis. |
| Rapport d'échantillonnage des eaux usées | 31 décembre 2011 | Conformité aux normes du règlement municipal | Voir section II a) du présent rapport |

**Inspection(s) à réaliser - Phase initiale (construction ou réalisation) :**

Aucune, usine déjà construite.

**Inspection(s) à réaliser – Exploitation :**

| Aspects à inspecter | Fréquence | Éléments à vérifier | Référence ou remarque |
|---|---|---|---|
| gestion des MDR | Selon le programme d'inspection systématique | Selon le programme d'inspection systématique | N/A |
| Conformité du C.A. | 1 fois aux 5 ans | Nombre de machines, capacité de production, eaux de refroidissement, émissions atmosphériques, | Section I et II du présent rapport et les documents listés au C.A. |
| | | | |

**Programme à réviser (date) :**

Juin 2016

CHIMISTE
Mathieu Marchand
2002-065
QUÉBEC

MATHIEU MARCHAND, Chimiste, M.Sc
Analyste, secteur industriel

MM/mm

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Québec

# RAPPORT D'INSPECTION

**N/RÉFÉRENCE :** 7610-16-01-0589800
**# D'INTERVENTION :** 300327236

**DATE DE RÉDACTION :** 2007-01-04

## 1. IDENTIFICATION

**DATE D'INSPECTION** : 2006-12-01

**INSPECTEUR** : Michel Paquin, tech.

**LIEU INSPECTÉ**

Plombco inc.
66, rue Edmond
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6S 3E8

**ADRESSE POSTALE (si différente)**

idem

**PLAIGNANT(E) :** **Rencontré : oui (X) non ( )**

| NOM | ADRESSE | TÉLÉPHONE |
|---|---|---|
| 53-54 | 53-54 | 53-54 |

**PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :**

| NOM | FONCTION | TÉLÉPHONE |
|---|---|---|
| 53-54 | resp. maintenance du bâtiment | |

**PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :**

**PHOTO(S) ( X ) Nombre : ( 6 )** **CROQUIS ( )** **PLAN(S) ( )** **CARTE(S) ( )**

**AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( )**

**BUT(S) :**

- Vérifier le bien fondé de la plainte, fortes odeurs en provenance d'un tuyau

# RAPPORT D'INSPECTION

**N/RÉFÉRENCE :** 7610-16-01-0589800 **DATE DE RÉDACTION :** 2007-01-04

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Dans un premier temps je rencontre 53-54 celle-ci m'explique qu'un tuyau sortant du bâtiment a laissé échapper du liquide sous pression le 29 novembre dernier et que des odeurs forte accompagnaient ledit liquide. Elle s'inquiète à savoir si c'est toxique et dangereux pour la santé.

Le tuyau en question sort du bâtiment sur une longueur d'environ 10 centimètres seulement et a un diamètre de 2.5 centimètres maximum. Il est situé sur la façade principale de l'usine et se trouve à son extrémité sud à une hauteur de 4 ou 5 mètres du sol. À cet endroit, le mur du bâtiment n'est pas d'avantage taché ou corrodé que sur le reste de sa surface.

Suite à ma rencontre avec madame 53-54 je me rends à l'usine. La réceptionniste contacte monsieur 53-54 qui m'accompagne dans l'usine et m'explique ce qui a provoqué le rejet à l'extérieur. Il s'agit d'une conduite d'eau en provenance du réseau municipal desservant le système de gicleurs automatique en cas d'incendie. Un test a été réalisé le 29 novembre, journée de l'évènement rapporté par madame 53-54 Selon monsieur 53-54 le dernier test du genre remontait à 3 ou 4 ans passés, ce qui explique que l'eau stagnante qui a été libérée a pu dégager des odeurs nauséabondes et désagréables.

Ce test consiste à laisser couler l'eau afin d'abaisser la pression dans la tuyauterie, simulant un déclenchement de gicleurs et provoquant la mise en marche des alarmes. Au total trois sorties semblables desserve la tuyauterie du système de gicleurs à incendie, elles sont situées à différents endroits à l'extérieur autour de l'usine.

Monsieur 53-54 mentionne que les essais auraient duré environ 5 à 10 minutes pour chaque sorti. Selon lui, ces tests devraient être réalisé une fois tous les deux ans.

Avant de quitter je prends quelques photos des tuyaux à l'extérieur.

Note : À mon retour d'inspection j'ai consulté le dossier de l'entreprise pour constater que cette usine opère sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation émis par notre ministère. Je devrai donc procéder ultérieurement à une inspection complète de l'usine pour déterminer si l'entreprise doit obtenir ce certificat.

# RAPPORT D'INSPECTION

**N/RÉFÉRENCE :** 7610-16-01-0589800 **DATE DE RÉDACTION :** 2007-01-04

## 3. CONCLUSION DE L'INSPECTION

- L'inspection m'a permis d'élucider l'évènement qui a causé certaines craintes à monsieur et madame 53-54. Il s'agissait donc d'un rejet d'eau provenant du réseau municipal occasionné par un test ayant pour but de vérifier le bon fonctionnement du système d'extinction automatique de l'usine.

- Concernant les odeurs nauséabondes émises, elles ont été provoquées par l'eau stagnante se trouvant dans lesdits tuyaux qui alimente le système d'extinction.

# RAPPORT D'INSPECTION

**N/RÉFÉRENCE :** 7610-16-01-0589800 **DATE DE RÉDACTION :** 2007-01-04

## 4. RECOMMANDATION

- Le plaignant a été immédiatement informé des conclusions de l'inspection et m'a semblé rassuré.
- Prendre rendez-vous pour procéder à une visite complète de l'usine afin de déterminer si l'entreprise doit obtenir un certificat d'autorisation pour ses opérations.

## 5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : _____ le : 2007/01/04
  Michel Paquin, tech.
- VÉRIFIER PAR : _____ le : 2007/01/10.
  Robert Séguin, chef d'équipe

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

**PHOTO**

**IDENTIFICATION :** Plombco inc.

Photo # : 1
Réf. Numérique : 003
Date : 2006-12-01

Tuyau qui est à l'origine de la plainte

Photo # : 2
Réf. Numérique : 004
Date : 2006-12-01

Tuyau qui est à l'origine de la plainte

Photo # : 3
Réf. Numérique : 007
Date : 2006-12-01

Autre tuyau similaire à celui qui a été l'objet de la plainte

Photographié tel que vu par : _____ Date : 2006-12-01

## PHOTO

**IDENTIFICATION :** Plombco inc.

Photo # : 4
Réf. Numérique : 005
Date : 2006-12-01

Idem à la Photo # : 3
Vue de plus près

Photo # : 5
Réf. Numérique : 002
Date : 2006-12-01

Conduite de la sorti du tuyau de la photo # 1 et 2
Vue de l'intérieur

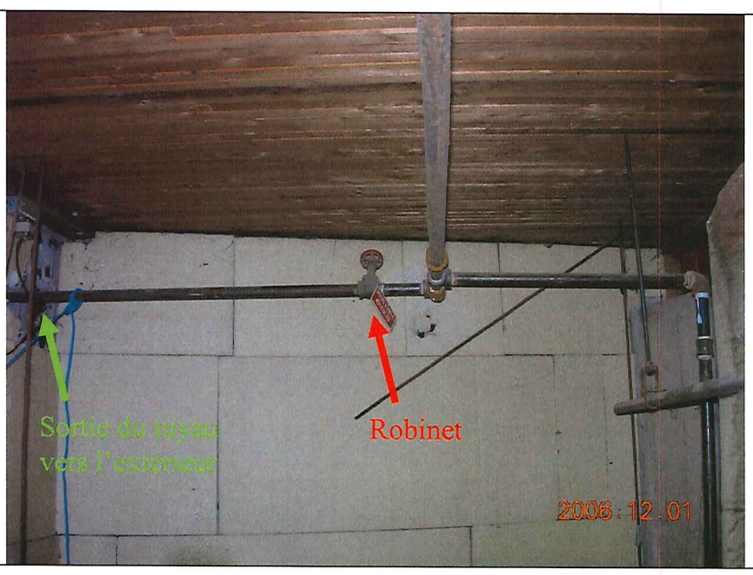


Photo # : 6
Réf. Numérique : 001
Date : 2006-12-01

Conduite de la sorti du tuyau de la photo # 3 et 4
Vue de l'intérieur

Photographié tel que vu par : _____ Date : 2006-12-01

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

| IDENTIFICATION | |
|---|---|
| **Nº de dossier :** | 7610-16-01-0589800 |
| **Nº d'intervention SAGO :** | 300333462 |
| **Nº de document SAGO** | 400684034 |
| **Date de la visite :** | 2010-02-25 |
| **Heures** | **Arrivée : 11h09 Départ : 12h05** |
| **Coordonnées GPS (NAD 83)** | NAD83 (DD MM SS.sss): 45 15 51.9,<br>74 08 23.4 |
| **Nom de l'inspecteur :** | Marie-Claude Daigneault |
| **Accompagné par :** | |
| **Lieu visité :** | **Plombco inc.** |
| **Raison sociale :** | |
| **Adresse :** | 66, rue Edmond |
| **Municipalité :** | Salaberry-de-Valleyfield |
| **Code postal :** | J6S 3E8 |
| **Adresse postale :** | (Québec) |
| **Personne rencontrée / fonction :** | Articles 53-54 de la L.A.D. |
| **Personne rencontrée / fonction :** | |
| **Téléphone :** | |
| **Télécopieur :** | |
| **Photos** | **Nombre : 3** |
| **Échantillon :** | |
| **Annexes** | **1 : Preuves de disposition** |
| **Conditions météorologiques :** | |

| PLAIGNANT(E) | Oui ☐ Non ☐ N/A ☒ | |
|---|---|---|
| Nom : | | |
| Adresse : | | |
| Téléphone : | | |
| Rencontré : | Oui ❑ | Non ❑ |
| Coordonnées GPS (NAD 83) : | | |

## BUT DE LA VISITE

Vérifier la conformité de l'entreprise.

## DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Rappelons qu'à la suite d'une plainte une inspection à été effectuée en décembre 2006. Il fut recommandé de créer une deuxième intervention afin de vérifier si l'entreprise nécessite un certificat d'autorisation pour l'exploitation de l'usine.

L'année de constitution selon CIDREQ de l'entreprise est 1985.

**À mon arrivée sur les lieux, c'est à monsieur Alain Gingras, responsable de la maintenance du bâtiment, que je me présente et à qui j'explique le but de mon intervention.**

***Plombco inc.*** **effectue de la fabrication de pesées pour véhicule. Les pesées sont fait de plomb, d'acier ou d'un alliage de zinc et d'aluminium. Certaines pesées sont peintes après avoir été moulées. L'emballage et l'expédition se fait directement à l'usine.** Articles 23-24 de la L.A.D.

Articles 23-24 de la L.A.D.

**L'usine est divisée en trois grandes sections séparées selon la nature des matériaux utilisés.**

**La première section visitée est celle des pesées de plomb. L'usine possède environs 60 fours pour le plomb. Le plomb fondu est reçu en lingots. Une fois les pièces moulées, elles sont refroidies à l'eau. Cette eau est retournée directement au réseau d'égout de la ville. Aucun traitement n'est effectué étant donné que les paramètres de celle-ci n'en sont pas modifiés.**

**Par la suite les pièces se dirigent vers une salle à peinture entièrement automatisée (photo 1 et 2). L'air de la salle à peinture était rejeté à l'intérieur de l'usine. L'été l'air est rejeté à l'extérieur. Il n'y avait aucune odeur de peinture présente dans la pièce. Toutes les sorties d'air sont munies de filtres qui sont changés régulièrement. Aucun solvant ou peinture usé n'est produit.**

**Les pièces, une fois terminées sont triées et envoyées à l'emballage et à l'expédition.**

**Les deux autres sections sont celles de la fonte de l'acier ainsi que la fonte de l'alliage de zinc et d'aluminium. Les étapes de production sont les même que pour le plomb. Par contre l'acier est reçu en fil plutôt qu'en lingots et le pH des eaux de refroidissement des ces sections sont traité avant le rejet.**
**La compagnie à une entente avec la ville pour le rejet de leurs eaux de refroidissement.**

**Les pièces déclassées sont triées selon leur nature et si elles sont peintes ou non et classé dans différents barils identifiés (photo 3).**

**Les résidus de métaux ne sont pas refondus dans l'usine, à l'exception du zinc. Ils sont disposés chez** Articles 23-24 de la L.A.D.

**Au total l'usine comprend quatre salles à peintures automatisées et un laboratoire de recherche incluant une hotte.**

**Les matières dangereuses résiduelles produites par l'entreprise sont disposées par** Articles 23-24 de la L.A.D. **Lors de l'inspection de l'huile usée et des néons étaient en entreposage. L'huile usée est dans un contenant non identifié, à l'intérieur de l'usine. L'usine n'a pas de drain de plancher. J'informe** Articles 53-54 de la L.A.D. **que le contenant d'huile usée doit porter le nom de la matière qui y est entreposée.**

***Après consultation avec M. Marco LiFraine, analyste au secteur industriel, la compagnie *Plombco inc.* devra déposer une demande de certificat d'autorisation pour les opérations de l'usine afin d'évaluer leur assujettissement à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement.***

**Photos**

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil-photo numérique de marque Nikon coolpix 5100. Les disquettes d'enregistrement de l'appareil sont demeurées en ma possession jusqu'au 2010-02-26 où j'ai transféré les photos dans mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception de la photo 2 qui a été retournée pour en faciliter la lecture. Le transfert et les manipulations ont été réalisés à l'aide du logiciel d'importation de photos de Windows XP.

**Information sur le GPS**

Tous les points GPS inclus à ce rapport ont été pris par moi-même avec un appareil de marque Garmin dont la précision est d'environ de 5 à 10 mètres.

## CONCLUSION

-*Plombco inc.* est une usine de fabrication de pesées de plombs, d'acier et d'alliage (zinc et aluminium).
-Les résidus de métaux sont triés et récupérés par une compagnie pour les recycler.
-Les mdr produites sont disposées conformément (Le contenant d'huile usée n'est pas identifié)
-L'usine possède 4 salles à peinture fermées et ayant une ventilation avec filtre. L'air est rejeté à l'intérieur ou à l'extérieur de l'usine selon les saisons.
-L'eau usée est traité pour le pH et rejetée au réseau d'égout.
-La compagnie ne possède pas de C.A. pour l'opération de l'usine.

## RECOMMANDATION

Je recommande l'envois d'une lettre demandant à l'entreprise de déposer une demande de certificat d'autorisation afin d'évaluer leur assujettissement à l'article 22 de la LQE.
De plus faire un rappel concernant l'entreposage des mdr (art 46 dur RMD).

## RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

N/A

## VÉRIFICATION

| | |
|---|---|
| Inspecté par : Marie Claude Daigneault | **Date :** 2010-03-03 |
| Vérifié par : Robert Legris | **Date :** 2010-03-04 |

## COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

OK.

| **PHOTOS** |
|---|
| **IDENTIFICATION :**<br><br>***Plombco inc.* 66 rue Edmond, Salaberry-de-Valleyfield** |
| **Description : Ensemble des photographies prisent lors de l'inspection.** |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 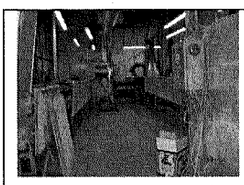 | 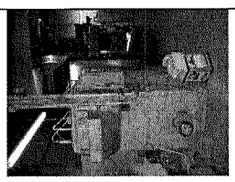 | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

## PHOTOS

**IDENTIFICATION :**

***Plombco inc.* 66 rue Edmond, Salaberry-de-Valleyfield**

**Photo # : 1**
**Réf. Numérique :**
**DSCN0384**
**Date : 2010-02-25**

Unité servant à la peinture des pesées de plomb.

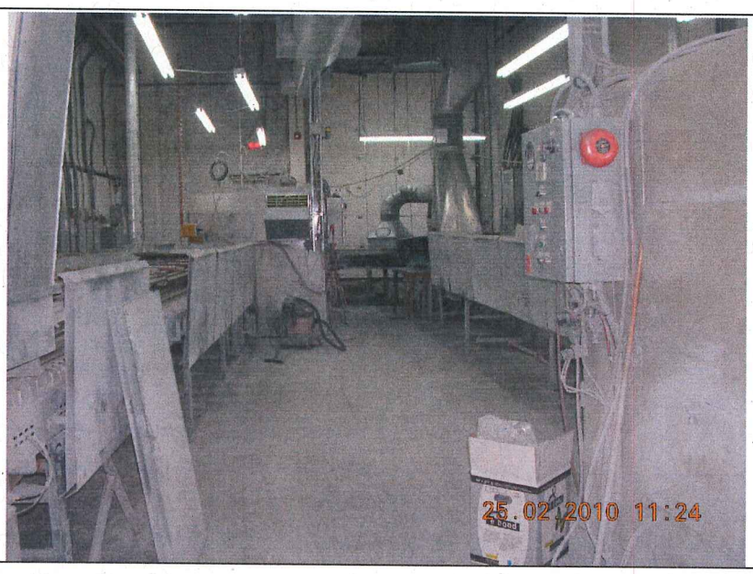


**Photo # : 2**
**Réf. Numérique :**
**DSCN0385**
**Date : 2010-02-25**

Unité servant à la peinture des pesées de plomb.

**Photo # : 3**
**Réf. Numérique :**
**DSCN0386**
**Date : 2010-02-25**

Barils de 205 l entreposant les pesées déclassées. L'entreposage est fait selon les métaux et le fait qu'il soit enduit de peinture ou non. Les barils sont clairement identifiés selon la nature de leur contenu.

ChemTECH
Environnement Inc.

16A, rue Principale, C.P. 130
Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0
Tél. : Mtl (514) 345-0066, 1-800-567-8027
(450) 763-0066 Fax : (450) 763-0072

**Bon de travail**
**Work order**

Articles 23-24 de la L.A.D.

Articles 23-24 de la L.A.D.

ChemTECH
Environnement Inc.

16A, rue Principale, C.P. 130
Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0
Tél. : Mtl (514) 345-0066, 1-800-567-8027
(450) 763-0066 Fax : (450) 763-0072

**Bon de travail**
**Work order**

Articles 23-24 de la L.A.D.

[redacted]

Articles 23-24 de la L.A.D.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Bureau régional de Valleyfield

# RAPPORT D'INSPECTION

**N/RÉFÉRENCE :** 7610-16-01-0589800
**N/INTERVENTION :** 160002563

**DATE DE RÉDACTION :** 2000/02/07

## 1. IDENTIFICATION

**DATE D'INSPECTION :** 2000/02/01

**HEURE :** 11h00

**INSPECTÉ PAR :** Véronique Levesque, tech.

**ACCOMPAGNÉ DE :**

**LIEU INSPECTÉ :**

**Plombco inc.**
66 rue Edmond
Valleyfield (Qc)
J6S 3E8

**ADRESSE POSTALE :**

**Plombco inc.**
66 rue Edmond
Valleyfield (Qc)
J6S 3E8

**PLAIGNANT RENCONTRÉ :** [NON]
**Nom :**

**Téléphone :** [514]

**PERSONNES RENCONTRÉES :**
**Nom :** Martin Lussier,
Directeur des services technique

**Téléphone :**

**PHOTOS ANNEXÉES :** [NON]

**BUTS :** Vérifier si l'entreprise est soumise à transmettre un bilan annuel

## 2. DESCRIPTION

Plombco est une entreprise productrice de pesées de roues de véhicule. Articles 23-24 de la L.A.D.

Articles 23-24 de la L.A.D.

Articles 23-24 de la L.A.D.

L'entreprise fabrique aussi des pesées de haute qualité qui ne laisser aucune marque de rouille sur la roue. C'est le

Articles 23-24 de la L.A.D.

## 3. CONCLUSION

L'entreprise produit des matières résiduelles et ceux-ci sont retournés à leur fournisseur pour être recyclé.
Aucune infraction a été constaté.

**INFRACTION :** [NON]
**LOIS ET/OU RÈGLEMENTS :**

**ARTICLES :**

## 4. RECOMMANDATION

**Avis d'infraction requis :** []

**Transfert aux enquêtes :** []

**Suivi nécessaire :** [NON]

**Autres :** Enlever le nom de cette entreprise sur la liste des industries soumisse à remettre un bilan annuel sur les matières dangereuses résiduelles

**INSPECTÉ PAR :** Véronique Levesque — 2000/02/09

**VÉRIFIÉ PAR :** Ronald Robillard — 2000/02/10

**COMMENTAIRES :** O.K